

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 8 février 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/02/08-4/03 A**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210208-lmc100000021680-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/02/2021

Réception Préfet : 09/02/2021

Publication RAAD : 09/02/2021

OBJET : Adaptation de la société au vieillissement - Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie - Attribution des subventions 2021 suite au recueil d'initiatives du 3 août 2020 au 27 septembre 2020. Actions de prévention.
Actions de prévention individuelles et collectives.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a pour objectifs d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et de mieux prendre en compte les besoins et les attentes des personnes âgées.

Elle favorise le plus possible le maintien à domicile, ce qui implique de mener des actions préventives combattant au plus tôt les premiers signes de fragilité des personnes de plus de 60 ans.

À cet effet, chaque Département dispose d'une Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie chargée de définir un programme coordonné de financement des actions de prévention pour les seniors. Cette conférence des financeurs est dotée de crédits versés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) auprès de chaque Département.

En Seine-et-Marne, la conférence des financeurs est installée depuis le 21 septembre 2016. Elle réunit en plus du Conseil départemental, l'Agence Régionale de Santé, des représentants des autres collectivités territoriales, de l'Agence Nationale de l'habitat, des régimes de base de l'assurance vieillesse et de l'assurance maladie, des fédérations des institutions de retraite complémentaire, des mutuelles et des représentants des seniors.

Pour 2021, une enveloppe budgétaire globale d'un montant de 1 365 000 € est consacrée à la réalisation d'actions individuelles et collectives de prévention et pour l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles.

Ce budget est ventilé entre les six axes du programme coordonné de financement de la Conférence des financeurs de Seine-et-Marne.

Suite au recueil dématérialisé d'initiatives locales effectué par le Département, il est proposé d'approuver la liste des actions retenues par la Conférence des financeurs pour un montant de 1 275 393 €. Une enveloppe de crédits de 50 000 € pourra également être mobilisée dans le cadre de la conférence des financeurs pour l'amélioration de l'accès aux aides techniques individuelles favorisant le maintien à domicile.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2015-1776 en date du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU le décret n° 2016-209 en date du 26 février 2016 relatif à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/06 en date du 24 juin 2016, portant instauration de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie,

VU la délibération de la Commission permanente n° 4/05 A en date du 24 mars 2017, approuvant le programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2021,

VU le vote de la conférence des financeurs en date du 3 décembre 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter la mise à jour du programme d'actions coordonné voté lors de la conférence des financeurs en date du 3 décembre 2020 figurant en annexe n° 1 de la présente délibération

Article 2 : d'attribuer un total de **1 275 393 €** dans le cadre du développement des actions collectives de prévention aux organismes suivants :

- CCAS de Lagny sur Marne pour un montant de 4 498 € (pour 2 actions autour de la mobilité et de l'alimentation).
- CCAS de Saint Fargeau Ponthierry pour un montant de 2 700 € (pour 2 actions de lien social et d'inclusion numérique).
- CCAS de Saint Thibaut des Vignes pour un montant de 10 500 € (pour 2 actions de santé et de lien social).
- CCAS de Tournan en Brie pour un montant de 11 188 € (pour 5 actions de promotion de la culture, de lien social et d'alimentation).
- CCAS de Villeparisis pour un montant de 26 819 € (actions de lutte contre l'isolement social).
- CNAV Ile de France pour un montant de 45 000 € (actions de prévention dans les foyers de travailleurs migrants).
- Communauté de communes de Moret Seine et Loing pour un montant de 22 480 € (actions de création de liens intergénérationnels).
- CENTRE 77 pour un montant de 33 725 € (pour 3 actions de sécurité routière, d'activités physiques adaptées et de lutte contre l'isolement).
- Clinique des 3 soleils pour un montant de 68 200 € (actions d'activités physiques adaptées)
- COALLIA EHPAD Résidence le Garenne à *La Grande paroisse* pour un montant de 22 881 € (actions de prévention en EHPAD).
- CT2S pour un montant de 69 254 € (actions d'activités physiques adaptées et de nutrition).

- DELTA 7 pour un montant de 153 000 € (pour 3 actions d'inclusion numérique, de géocaching et de lutte contre l'isolement social).
- Foyer rural de Chalaute pour un montant de 4 000 € (actions d'activités physiques adaptées).
- Groupe SOS pour un montant de 62 000 € (action Silver Fourchette de lutte contre la dénutrition).
- KORIAN MEDICA pour un montant de 12 090 € (actions de prévention en EHPAD).
- LBA pour un montant de 10 910 € (pour 3 actions de prévention en EHPAD).
- Les Amis des anciens de Lagny pour un montant de 4 000 € (actions de lien social).
- SENIORALIS Merci Julie pour un montant de 293 954 € (interventions d'ergothérapeutes à domicile).
- MusiQafon pour un montant de 18 500 € (actions de prévention en EHPAD).
- PAT de Fontainebleau pour un montant de 13 574 € (pour 2 actions de promotion de la santé et de lutte contre l'isolement).
- PAT de Provins pour un montant de 2 275 € (actions de lutte contre les arnaques).
- PRIF pour un montant de 240 000 € (ateliers de parcours de prévention).
- Résidence La Table Ronde - groupe ACPA à Provins pour un montant de 5 430 € (actions de prévention en EHPAD).
- Résidence L'Aubetine à Villiers St Georges pour un montant de 1 200 € (actions de prévention en EHPAD).
- Résidence L'Orée du Bois à Bois le Roi pour un montant de 17 515 € (actions de prévention en EHPAD).
- UNICITÉ pour un montant de 80 000 € (actions de lutte contre l'isolement social).
- Ville de Coulommiers pour un montant de 34 200 € (actions d'activités physiques adaptées).
- Ville de Saint Fargeau Ponthierry pour un montant de 5 500 € (actions de lutte contre l'isolement social).

Article 3 : d'approuver le projet de convention à conclure entre le Département de Seine-et-Marne et les organismes ci-dessus désignés, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions avec les bénéficiaires listés à l'article 2 au nom du Département.

Article 5 : de prélever les dépenses correspondantes sur le programme « frais liés au maintien à domicile des personnes âgées », de l'opération « conférence des financeurs/action de prévention/subventions ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smail DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX

Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne